



Département: AUDE

Commune : MIREPEISSET

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : Jeudi 12 octobre 2017 à 18 heures 30

Date de la convocation: 06 octobre 2017

Date de l'affichage: 06 octobre 2017

Présents: 10 Membres en exercice : 14 Absents: 4

Présents AMALRIC Véronique, AMOKRANE Robert, ANDRIOTI Patrick, BRONCANO David, GARCIA Pierre-Manuel MARTINAGE Fabienne MARTINEZ Daniel, MILANI Patrick, SANCHEZ Roger VIVEN Paulette

Absent(s): FAYRET Frédéric, FERRER Jean-pascal, GAUBERT Nicolas

Excusé(s) , CARBONELL Dolorès

Secrétaire: VIVEN Paulette

Madame le Maire propose au conseil l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Le Conseil valide l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

1 – Démission de la 2ème adjointe pour raisons professionnelles.

2 - Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2017

Le compte rendu n'amenant aucune remarque il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3 –GEMAPI : extension du périmètre de certaines communes et adhésion de nouvelles communes.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme GEMAPI qui entrera pleinement en vigueur le 1^{er} janvier 2018, ainsi qu'en application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aude approuvé par arrêté préfectoral le 30 mars 2016 et conformément aux préconisations du SDAGE Rhône Méditerranée, le comité syndical du syndicat mixte Aude centre a approuvé par délibération du 28 septembre 2017 l'intégration de nouvelles communes et l'extension du périmètre d'autres communes, comme suit :

Argens Minervois, Berriac, Carcassonne (20% de son périmètre), Fonties d'Aude, Montirat, Palaja (20% de son périmètre), Pradelles-en val (80% de son périmètre), Roubia.

Rustiques (40% à 100%), Trèbes (10% à 100%), Villedubert (85% à 100%).

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette délibération.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable sur l'intégration et l'extension de périmètre des communes ci-dessus.

Vote : Pour 10 /contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

4 – Modification statutaire du syndicat mixte Aude Centre.

Le syndicat mixte Aude centre ayant intégré de nouvelles communes et étendue le territoire d'autres communes, et afin d'exercer à compter du 01/01/2018 par le biais du mécanisme de représentation substitution prévu par les articles du CGCT L.5216-7 IV Bis pour les Communautés d'Agglomération et L.5214-21 II pour les Communautés de Communes, la compétence GEMAPI telle que précisée en référence aux quatre missions relevant de l'article L. 211-7 du code de l'environnement sur le périmètre des communes adhérentes a modifié ses statuts.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette modification.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable à cette modification.

Vote : Pour 10 /contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

5 – Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-ÉCOLE).

Renouvellement de la convention de partenariat ENT-école avec l'académie pour la période 2017/2021, les élèves et leurs enseignantes peuvent ainsi se connecter à un ensemble de services adaptés aux apprentissages et à la scolarité. Les parents peuvent également suivre le travail de leurs enfants. Coût : 50€ pour l'école. Madame le Maire propose de renouveler la convention.

Vote : Pour 10./contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

6 – Demande de subvention au titre de l'électrification rurale 2017 « effacement BT chemin de la Lucque sur poste Lucques ».

Madame le Maire expose au Conseil le règlement d'interventions financières mis en place par le Syndicat Audois d'Énergie (SYADEN). Celui-ci prévoit notamment des aides en matière d'éclairage public de 60% plafonnées à 25 000 € HT des travaux, pour les communes rurales. Au titre de l'année 2017, il est proposé un programme d'effacement BT chemin de la Lucque sur poste Lucques ». Le dossier déposé au Syaden ayant été retenu, Madame le Maire propose de demander le maximum de la subvention soit 25 000 €HT pour le changement de candélabres.

Vote : Pour 10 /contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

7 – Demande de subvention projet 2018.

Demande de subvention au Conseil Départemental et à l'État (DETR) pour la création d'une salle communale afin de favoriser la vie citoyenne du village par un espace d'échange associatif, satisfaire les demandes des associations et conserver au village son dynamisme et son implication dans le domaine social et caritatif.

Vote : Pour 10 /contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

8 – Redevance pour Occupation du Domaine Public Routier Communal Due par les opérateurs de télécommunication .

Madame le Maire informe le conseil Municipal qu'il convient

- De fixer pour l'année 2017 les tarifs annuels de la redevance pour l'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications respectivement comme suit :
 - Artère en souterrain 9.869 km X 38,05 = 375,51 €
 - Artère en aérien 2.285 km X 50,74 = 115,94 €
 - Installation au sol 1m² X 25,37 = 25,37 €
- Soit un total pour l'année 2017 de 516,82 €

Vote : Pour 10 /contre 0 / Abstention 0
Accord à l'unanimité

9 – Divers

- Non renouvellement du bail de location gérance du point multi-services par Lydia Smecicas.
- Revalorisation du régime indemnitaire des employés.

- Programmation d'un chantier avec l'association d'insertion IDÉAL : création d'un socle en pierres sèches pour la mise en place d'un pressoir à l'entrée du village. Peinture d'un transformateur.
- Problèmes de voirie avec les muriers platanes dans le lotissement « les Olivettes ».
- Dégradation du portique à la garenne.
- Demande de stationnement pour la vente de poulets...les vendredis de 16h à 20h dans le champ en bordure de la départementale, par la rôtisserie Michel du village.
- Lieux d'implantation d'une armoire à livres pour les enfants et d'une armoire à dons.
- Devis pour la consolidation du clocher de la mairie et pour refaire la façade en pierres apparentes.
- Programmation d'une réunion en commission pour réfléchir au problème de la vitesse et du stationnement dans le village.
- Création d'une nouvelle association « les chats libres Mirepeïssetois ».
- Travaux sur la rivière et à l'aire de jeux.
- Programme voirie 2018
- Protocole d'accord avec l'entreprise LAVOYE afin de résoudre les problèmes des terrains de Tennis.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vu par nous, Maire de la commune de MIREPEISSET

Pour être affiché le : 17 octobre 2017

à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à MIREPEISSET,
le 17 octobre 2017